



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES

CONSULTATION DE PRESTATION INTELLECTUELLE Prestations d'assistance à l'animation et au suivi scientifique des DOCOB Natura 2000 – **année 2024**

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

I. Présentation de la demande

a. Objet de la consultation

Le présent cahier des charges concerne des missions de prestations intellectuelles relatives à l'animation et au suivi scientifique des Documents d'objectifs Natura 2000 des sites :

- « Queirs du Mas-d'Azil et de Camarade, grottes du Mas-d'Azil et de la Carrière de Sabarat » ;
- « Vallée de l'Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et de Crabère » ;
- « Vallée du Riberot et massif du Mont Valier » ;
- « Grotte d'Aliou, Grotte du Ker de Massat, Grotte de Montseron et Grotte de Tourtouse »
- « Quiès calcaires de Tarascon-s-Ariège et grotte de la Petite Caugno »

sur la période février – décembre 2024.

b. Contexte

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises (ci-après « le SMPNR »), maître d'ouvrage, a inscrit dans sa charte l'objectif d'intervenir en tant qu'opérateur local pour la mise en œuvre de la gestion des sites Natura 2000 situé sur son territoire.

Depuis 2013, le SMPNR est désigné comme animateur de **5 Documents d'Objectifs Natura 2000 (DOCOB)** sur son territoire, qui concernent **8 sites directive Habitats (ZSC)** : « Queirs du Mas-d'Azil et de Camarade, grottes du Mas-d'Azil et de la Carrière de Sabarat », « Vallée de l'Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et de Crabère », « Vallée du Riberot et massif du Mont Valier », « Quiès calcaires de Tarascon et grotte de la petite Caugno » et les quatre grottes « Grotte d'Aliou, Grotte du Ker de Massat, Grotte de Montseron et Grotte de Tourtouse » ; ainsi que **3 sites directive Oiseaux (ZPS)** : « Massif du Mont Valier », « Vallée de l'Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et de Crabère » et « Quiès calcaires de Tarascon et grotte de la petite Caugno ».

L'objectif majeur de cette mission d'animation est de permettre le maintien dans un bon état de conservation, ou la restauration, des espèces et des habitats ayant justifié la désignation de ces sites. L'animation doit permettre, notamment, de développer la contractualisation des actions identifiées dans les DOCOB approuvés en tenant compte des diverses activités présentes sur ces sites ainsi que des particularités locales.

Afin d'assurer sa mission d'animation, le SMPNR bénéficie de subventions provenant du fonds



européen FEADER et de la Région Occitanie, sur une période d'éligibilité couvrant l'année civile 2024. Le présent marché est situé dans ce cadre financier et administratif.

c. Subdivision en lots

Le SMPNR, maître d'ouvrage et coordinateur de l'animation Natura 2000, recherche des prestataires pour appuyer sur la mise en œuvre des actions des DOCOB. La consultation est décomposée en 4 lots thématiques :

- **LOT 1** : Suivi et accompagnement de l'animateur sur les problématiques liées au domaine agricole individuel
- **LOT 2** : Suivi et accompagnement de l'animateur sur les problématiques liées au domaine agricole collectif
- **LOT 3** : Suivi et accompagnement de l'animateur sur l'expertise naturaliste
- **LOT 4** : Accompagnement de l'animateur sur la sensibilisation des publics au patrimoine naturel et l'éducation à l'environnement

d. Délais d'exécution

La totalité des prestations (fourniture des livrables incluse) devra être réalisée avant le **31 décembre 2024**. Une prolongation des délais n'est possible qu'après avenant au marché approuvé par les parties.

e. Dispositions particulières

Le budget maximal alloué à chacun des lots est indiqué afin de dimensionner les réponses de manière adéquate. Les prix s'entendent en Euros TTC.

II. Description des sites Natura 2000 – périmètre d'intervention

a. Site F37300841 – Queirs du Mas d'Azil et de Camarade, grottes du Mas d'Azil et de la Carrière de Sabarat.

Le site des Queirs Calcaires du Mas d'Azil et de Camarade se situe dans les coteaux secs du Nord-Ouest du département. Il couvre 1 660 hectares et concerne pour partie le territoire de 4 communes : Le Mas d'Azil, Camarade, Montfa et Sabarat.



11 Habitats d'intérêt communautaire sont répertoriés sur ce site, dont trois habitats de pelouses sèches qui couvrent la moitié de la superficie (850 hectares – habitats 6110, 6210 et 6220) et qui constituent, avec les grottes non exploitées pour le tourisme, l'enjeu majeur du site en matière de biotopes. Les autres habitats remarquables sont les prairies de fauche, les herbiers aquatiques d'eaux courantes et stagnante, les landes à buis ou genévrier ou encore les hêtraies sèches.

La présence d'espèces animales patrimoniales renforce le caractère remarquable du site. On peut mentionner notamment :

- la présence de nombreuses espèces de chauves-souris, dont 4 strictement inféodées aux milieux karstiques et reproductrices sur le site : Grand Murin (*Myotis myotis*), Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*), Petit Murin (*Myotis blythii*), Rhinolophe Euryale (*Rhinolophus euryale*).
- les espèces d'intérêt communautaire inféodées aux milieux aquatiques : Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*), Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) et poissons comme le Chabot (*Cottus gobio*) ou la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)...
- des espèces affectionnant les boisements, comme le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*), le Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*) et certains chiroptères.

Les activités agricoles constituent le cœur du tissu socioéconomique local, autour d'un réseau d'exploitations individuelles dont 9 sont engagées dans des contrats agroenvironnementaux (MAEC).

b. Sites FR7300821 et FR7312001 – Vallée de l'Isard, Mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et de Crabère.

Le site Natura 2000 « Vallée de l'Isard », d'une surface de 6422 ha, est situé dans la vallée du Biros, au sud-ouest du département de l'Ariège. Il est constitué essentiellement de terrains domaniaux. Les plages altitudinales s'échelonnent entre 800m et 2880m (Pic de Maubermé) avec une topographie très accidentée et de nombreuses falaises.



Ce site est inscrit au titre de la Directive Habitats et de la Directive Oiseaux, sur un périmètre identique. Sont recensés sur le site :

- 18 espèces de la Directive Oiseaux dont l'Aigle royal, le Gypaète barbu, la chouette de Tengmalm, le Grand Tétrás, le Lagopède alpin, le Monticole de roche, ...



- 15 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats, dont le Lézard du Val d'Aran, le Desman des Pyrénées, la Rosalie des Alpes, la Buxbaumie verte, la Barbastelle, ...

Par ailleurs, le site abrite 27 habitats naturels d'intérêt communautaire dont 2 sont des habitats prioritaires. Les habitats rocheux d'intérêt communautaire représentent 4% du site : falaises calcaires et siliceuses, éboulis siliceux ou méditerranéens. Les pelouses et prairies d'intérêt communautaire représentent 18% du site, couvrant des habitats de pelouses acidiphiles à Fétuque rouge, pelouses à Gispet, pelouses sur calcaires à Laîche toujours verte, prairies humides à molinie, prairies de fauche de montagne ou mégaphorbiaies. Les landes d'intérêt communautaire couvrent 30,86% du site (Landes montagnardes ou sub-montagnardes, landes à rhododendron, à myrtille, à callune et genêt ou à genévriers, landes boréales). Les milieux aquatiques d'intérêt communautaire représentent 0,22% du site (tourbières hautes actives*, sources pétrifiantes à tuf*, bas-marais alcalins...), et constituent des habitats fragiles à conserver. Les milieux forestiers d'intérêt communautaire couvrent 9,28% du site (hêtraies sapinières ou à *Ilex* et *Taxus*).

Les activités humaines sur le site se partagent entre :

- Les activités agricoles, essentiellement d'élevage ovin et bovin transhumants, avec un pastoralisme collectif structuré autour de 5 Groupements Pastoraux, et quelques exploitations individuelles en pied de versant.
- Les activités sylvicoles, pour l'essentiel assurées par l'ONF sur les terrains domaniaux, avec quelques centaines d'hectares seulement à enjeu de production de bois.
- L'exploitation hydroélectrique, depuis l'étang d'Araing jusqu'à la centrale d'Eylie.
- Les activités de loisirs (randonnée, chasse, pêche...) et l'activité économique associée au tourisme : hébergeurs, accompagnateurs en montagne, etc...

c. Site FR7300822 et FR12003 de la Vallée du Ribérot et Massif du Valier

Les sites Natura 2000 « Massif du Valier » se situent dans le Couserans, au sud-ouest du département de l'Ariège, à cheval entre les vallées du Castillonnais et du Haut-Salat. Ils sont inscrits, pour l'un au titre de la Directive Habitats (7744ha) et pour l'autre au titre de la Directive Oiseaux (plus vaste : 10 649ha), et comprennent la Vallée du Ribérot, le Massif du Mont Valier, l'amont de la vallée d'Estours et le secteur du Mont Rouch pour la ZPS. Ils s'échelonnent de 630 m (Pont d'Ayer, Vallée du Ribérot), à 2838 m d'altitude (Mont Valier).

Les inventaires réalisés dans le cadre de l'élaboration du DOCOB ont permis d'identifier et de localiser sur le site 22 habitats naturels de l'Annexe I de la Directive Habitats dont 1 d'intérêt prioritaire. Ils représentent une superficie de 3 195 ha, soit 58% de la surface du site.

Les habitats rocheux d'intérêt communautaire représentent 11,1 % du site (falaises ou éboulis calcaires ou siliceux). Les pelouses et prairies d'intérêt communautaire représentent 15,4 % du site (pelouses des crêtes, pelouses siliceuses ou calcicoles, prairies de fauche de montagne, prairies à molinie, mégaphorbiaies). Les landes d'intérêt communautaire couvrent 24,2 % du site (landes montagnardes ou sub-montagnardes, landes à Rhododendron, à Myrtille, à Callune et Genêt ou à Genévriers). Les milieux aquatiques représentent 0,18 % du site : prairies paratourbeuses à Molinie, herbiers lacustres à Characées, ... Les milieux Forestiers d'intérêt communautaire couvrent 7,2 % du site, et comprennent des hêtraies calcicoles sèche, des hêtraies sapinières acidiphiles et des boisements de Pins à crochets.

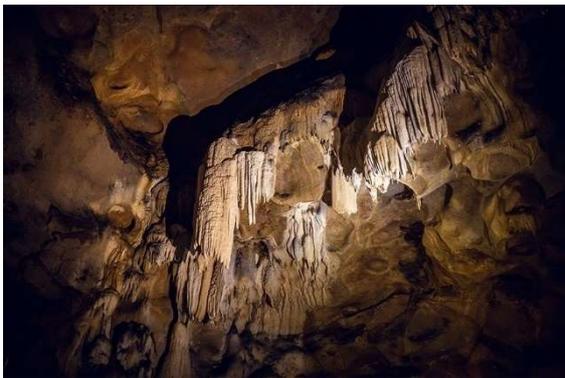


8 espèces animales relèvent également de la Directive Habitats : le Desman des Pyrénées, la Rosalie des Alpes, le Léopard du Val d'Aran, les chiroptères (Barbastelle, Grand rhinolophe, Petit Rhinolophe, Minoptère de Schreibers, Petit murin). S'y ajoute une espèce végétale, la Buxbaumie verte.

On recense 19 espèces de la Directive Oiseaux dont l'Aigle royal, la Chouette de Tengmalm, le Circaète Jean-Le-Blanc, le Faucon pèlerin, le Grand-duc d'Europe, le Grand Tétraz, le Gypaète Barbu, le Lagopède alpin, la Perdrix grise des Pyrénées, le Monticole de roche, le Crave à bec rouge ...

Le site est essentiellement constitué de terrains domaniaux, à partir de l'étage montagnard. Les principales activités humaines sur le site sont l'élevage pastoral transhumant (8 Groupements Pastoraux), la sylviculture (forêts publiques pour l'essentiel), les activités de loisirs (sports de nature, chasse, pêche) et l'accueil touristique (refuge des Estagnous, Maison du Valier).

d. Sites FR7300835 – Grotte d'Aliou, FR7300838 – Grotte de Montseron, FR7300839 – Grotte du Ker de Massat, FR7300840 – Grotte de Tourtouse.



Ces 4 sites font l'objet d'un seul et même DOCOB. Chaque périmètre est constitué d'une surface d'un hectare, qui correspond à un cercle d'environ 50 mètres de rayon autour de l'entrée de chaque grotte. Les habitats d'intérêt communautaire couverts par ces petits périmètres sont peu nombreux, la protection étant essentiellement centrée sur les Grottes non exploitées pour le tourisme (habitat 8310).

Deux sites présentent toutefois un habitat agropastoral au sien des 1 ha de périmètre : il s'agit de la grotte d'Aliou (Cazavet) et de la grotte de Tourtouse.

Le classement des 4 cavités est essentiellement lié à la présence de **populations remarquables de chiroptères**, reproductrices et hivernantes. Le tableau suivant détaille le statut des différentes espèces de chauves-souris selon les cavités :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Grotte d'Aliou	Grottes de Montseron	Grottes du Ker de Massat	Grotte de Tourtouse
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	H, C	H, T, C	H, T, C	H
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	R,H,T,C	R(D),H,T,C	R, H, T, C	R, H, T, C
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	C	H		
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>			H	
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	R,H,T,C	R(D),H,T,C	R,H,T,C	R,H,T,C
Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	R,H,T,C	R(D),H,T,C	R, H, T, C	R, H, T, C
Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	R, C	R(D), T, C	T, C	R, T, C
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	H, T, C	H, T, C	H, T, C	H, T, C
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	H, T, C	H, T, C	H, T, C	H, T, C

Liste des espèces de l'annexe II de la Directive Habitats sur chaque site (R=reproduction ; H=hivernage ; T=transit ; C=chasse)

D'autres espèces de l'Annexe II de la Directive Habitats sont à mentionner selon les sites : le Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*) présent sur la Gouarège à Aliou ; l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) et le Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*) signalés sur le Lens à Tourtouse.

En matière d'activités humaines, ces sites sont principalement concernés par la pratique de la spéléologie, et ponctuellement par des suivis scientifiques.

L'un des principaux enjeux, outre le maintien des populations de chiroptères, est l'extension du périmètre de chacun des sites, tel que planifié dans le DOCOB.

e. Sites FR7312002 et FR7300829 - Quiès calcaires de Tarascon-sur-Ariège et grotte de la petite Caogno



Les ZSC et ZPS des Quiès calcaires de Tarascon-sur-Ariège se situent dans la vallée alluviale de l'Ariège, au sud de Foix. Elles couvrent un même périmètre de **2478 hectares** à cheval sur 2 communautés de communes (Haute-Ariège et Pays de Tarascon) et concerne pour partie le territoire de 8 communes : Bèdeilhac-et-Aynat, Arignac, Surba, Ussat, Niaux, Ornolac-Ussat-les-Bains, Sinsat et Verdun.

Le site Natura 2000 héberge, sur ce territoire, **des populations remarquables d'oiseaux d'intérêt communautaire**, et notamment de grands rapaces au statut de conservation très précaire aux échelles régionale et nationale. On dénombre ainsi **16 espèces** inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux, parmi lesquelles :



- ✓ Le Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*), dont 3 couples nichent sur les falaises du site (près d'1/4 de la population ariégeoise) ;
- ✓ Le Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*), nécrophage migrateur dont le site héberge plusieurs couples.

L'avifaune du site comprend essentiellement des espèces rupestres, qui profitent des surfaces conséquentes de falaises et cavernes du secteur, ainsi que des espèces de milieux secs et thermophiles à affinités méditerranéennes. Quelques espèces strictement forestières occupent les hêtraies du massif des Quiés. Parmi les enjeux relatifs à l'avifaune, on peut mentionner le maintien de la tranquillité des espèces en période de reproduction, et la conciliation avec les activités humaines présentes, et notamment les activités de loisirs (escalade, vol libre).

Sur le plan des habitats naturels et des autres groupes taxonomiques, les Quiés de la vallée de l'Ariège sont connus depuis le 19ème siècle par de nombreux botanistes pour la diversité de leur flore, et en particulier la présence d'espèces rares ou en limite de répartition. Sont recensés sur le site :

- 11 espèces de la Directive Habitats dont plusieurs espèces de chiroptères cavernicoles (Minoptère de Schreibers, Rhinolophe euryale...) ou forestiers (Barbastelle), et des insectes saproxylophages pour le Lucane cerf-volant et la Rosalie des Alpes ;
- 7 habitats d'intérêt communautaire, parmi lesquels le rare Matorral à Génévriers thurifères, unique en Ariège, ainsi que des pelouses sèches, des communautés de falaises et d'autres forêts thermophiles, et des grottes non aménagées...

Les activités humaines sur le site se partagent entre :

- Les activités agricoles, essentiellement d'élevage ovin et bovin, avec la présence d'un Groupement Pastoral sur l'estive de Lujeat (Ornolac-Ussat-les-bains) ;
- Les activités de loisirs, et notamment les sports de nature comme la randonnée, l'escalade ou le vol libre, mais aussi la chasse et les activités économiques liées au tourisme ;
- Les activités sylvicoles, qui demeurent toutefois peu répandues sur le site

III. Description des lots

a. Lot N°1 – Suivi et accompagnement de l'animateur sur les problématiques liées au domaine agricole individuel

i. Détail des prestations attendues par site

Le titulaire sera chargé d'accompagner le SMPNR sur le volet agroenvironnemental de l'animation Natura 2000, au niveau des exploitations individuelles.

Le **tableau suivant** détaille, pour chacun des DOCOB concernés, les actions sur lesquelles le maître d'ouvrage recherche un appui. Le temps estimé pour chaque action est proposé **à titre indicatif**, pour faciliter le dimensionnement des offres.

DOCOB concerné	Détail des prestations	Nb jours consacrés
Queirs du Mas d'Azil	Recenser les bénéficiaires potentiels de contrats MAEC et animer le PAEC	1
	Réaliser des diagnostics agroécologiques et élaborer des plans de gestion	2
	Préparer et organiser les formations des agriculteurs	1,5
	Assister techniquement les contractants à l'élaboration et à la mise en œuvre des contrats et suivre les MAEC déjà engagées	4
	Présenter en COPIL l'état annuel de réalisation	1
Vallée de l'Isard	Assister techniquement les contractants à l'élaboration et à la mise en œuvre des contrats et suivre les MAEC déjà engagées	1
	Préparer et organiser les formations des agriculteurs	1,5
	Présenter en COPIL l'état annuel de réalisation	1
Grottes	Recenser les bénéficiaires potentiels de contrats MAEC et animer le PAEC	4
	Réaliser des diagnostics agroécologiques et élaborer des plans de gestion	8
	Préparer et organiser les formations des agriculteurs	1,5
	Assister techniquement les contractants à l'élaboration et à la mise en œuvre des contrats et suivre les MAEC déjà engagées	3
	Présenter en COPIL l'état annuel de réalisation	1
Quiès de Tarascon	Recenser les bénéficiaires potentiels de contrats MAEC et animer le PAEC	2
	Réaliser des diagnostics agroécologiques et élaborer des plans de gestion	4
	Préparer et organiser les formations des agriculteurs	1,5
	Assister techniquement les contractants à l'élaboration et à la mise en œuvre des contrats et suivre les MAEC déjà engagées	3
	Présenter en COPIL l'état annuel de réalisation	1

ii. Budget maximal alloué au lot 1

Le budget maximal alloué au lot 1 est de **12 600 € TTC**, sur la période courant du 1^{er} février 2024 au 31 décembre 2024.



iii. Livrables et délais de production

La prestation inclut nécessairement la production des livrables suivants :

Intitulé	Contenu	Format	Échéance de livraison
Bilan de l'accompagnement MAEC	<i>Restitution synthétique des échanges avec les éleveurs engagés en MAEC, identification des enjeux/alertes éventuels.</i>	Fichier texte	13/12/2024
Bilan des actions réalisées	<i>Diapositives de présentation pour les différents COPILs</i>	Fichier .ppt	13/12/2024

Les résultats seront transmis au SMPNR, maître d'ouvrage, et mis à disposition des membres du comité de pilotage.

L'ensemble des données obtenues dans le cadre de ces études seront transmises en version numérique en associant également les fichiers SIG en cohérence avec la Directive Inspire (voir partie 4).

b. Lot N°2 – Suivi et accompagnement de l'animateur sur les problématiques liées au domaine agricole collectif

i. Détail des prestations attendues par site

Le titulaire sera chargé d'accompagner le SMPNR sur le volet agroenvironnemental de l'animation Natura 2000, au niveau des groupements collectifs.

Le tableau suivant détaille, pour chacun des DOCOB concernés, les actions sur lesquelles le maître d'ouvrage recherche un appui. Le temps estimé pour chaque action est proposé à titre indicatif, pour faciliter le dimensionnement des offres.

DOCOB concerné	Détail des prestations	Nb jours consacrés
Vallée de l'Isard	Assister techniquement les contractants à l'élaboration et à la mise en œuvre des contrats et suivre les MAEC déjà engagées	5
	Préparer et organiser les formations des agriculteurs	2
	Assister l'animateur sur différents sujets liés au pastoralisme (gestion du parasitisme en estive, clôtures obsolètes et dangereuses...)	4
	Présenter en COPIL l'état annuel de réalisation	1
Mont Valier	Recenser les bénéficiaires potentiels de contrats MAEC et animer le PAEC	1
	Réaliser des diagnostics agroécologiques et élaborer des plans de gestion	2
	Préparer et organiser les formations des agriculteurs	2
	Assister techniquement les contractants à l'élaboration et à la mise en œuvre des contrats et suivre les MAEC déjà engagées	5
	Assister l'animateur sur différents sujets liés au pastoralisme (gestion du parasitisme en estive, clôtures obsolètes et dangereuses...)	4
	Présenter en COPIL l'état annuel de réalisation	1
Quiès de Tarascon	Recenser les bénéficiaires potentiels de contrats MAEC et animer le PAEC	1
	Réaliser des diagnostics agroécologiques et élaborer des plans de gestion	2
	Présenter en COPIL l'état annuel de réalisation	1

ii. Budget maximal alloué au lot 2

Le budget maximal alloué au lot 2 est de **15 500 € TTC**, sur la période courant du 1^{er} février 2024 au 31 décembre 2024.

iii. Livrables et délais de production

La prestation inclut nécessairement la production des livrables suivants :



Intitulé	Contenu	Format	Échéance de livraison
Bilan de l'accompagnement MAEC	<i>Restitution synthétique des échanges avec les éleveurs engagés en MAEC, identification des enjeux/alertes éventuels.</i>	Fichier texte	13/12/2024
Bilan des actions liées au pastoralisme	<i>Restitution synthétique des actions menées dans le cadre des projets « parasitisme » ou « clôtures obsolètes »</i>	Fichier texte	13/12/2024
Bilan des actions réalisées	<i>Diaporama de présentation pour les différents COPILs</i>	Fichier .ppt	13/12/2024

Les résultats seront transmis au SMPNR, maître d'ouvrage, et mis à disposition des membres du comité de pilotage.

L'ensemble des données obtenues dans le cadre de ces études seront transmises en version numérique en associant également les fichiers SIG en cohérence avec la Directive Inspire (voir partie 4).

c. Lot N°3 – Suivi et accompagnement de l'animateur sur l'expertise naturaliste

i. Détail des prestations attendues par site

Le titulaire sera chargé d'accompagner le SMPNR sur les expertises naturalistes prévues dans les DOCOB Natura 2000 et au travers d'un certain nombre d'animations spécifiques en lien avec cette expertise.

Le tableau suivant détaille, pour chacun des DOCOB concernés, les actions sur lesquelles le maître d'ouvrage recherche un appui. Le temps estimé pour chaque action est proposé à titre indicatif, pour faciliter le dimensionnement des offres.

DOCOB concerné	Détail des prestations	Nb jours consacrés
Queirs du Mas d'Azil	Suivis des espèces et habitats d'intérêt communautaire - chiroptères (reproduction + transit + hibernation)	8
	Animations spécifiques sur les chiroptères - Halloween et Nuit Internationale de la chauve-souris	2
	Formation des équipes du SESTA - grotte du Mas d'Azil	0,5
	Présenter en COPIL l'état annuel de réalisation	1
Grottes	Suivis des espèces et habitats d'intérêt communautaire - chiroptères (reproduction + transit + hibernation)	20
	Présenter en COPIL l'état annuel de réalisation	1
Quiès de Tarascon	Suivis des espèces et habitats d'intérêt communautaire - chiroptères (reproduction + transit + hibernation)	8
	Formation des équipes du SESTA - grotte de Bédeilhac	0,5
	Présenter en COPIL l'état annuel de réalisation	1

ii. Budget maximal alloué au lot 3

Le budget maximal alloué au lot 3 est de **23 650€ TTC**, sur la période courant du 1^{er} février 2024 au 31 décembre 2024.

iii. Livrables et délais de production

La prestation inclut nécessairement la production des livrables suivants :

Intitulé	Contenu	Format	Échéance de livraison
Rapport annuel relatif au suivi des populations de chiroptères (toutes cavités)	<i>Rapport détaillant les résultats des comptages hivernaux et estivaux par cavité + données brutes associées</i>	Fichier texte + données brutes (format Excel) avec métadonnées	13/12/2024
Bilan des animations réalisées (Mas d'Azil)	<i>Rapport illustré et détaillé</i>	Fichier texte + images	13/12/2024
Bilan des actions réalisées	<i>Diaporamas de présentation pour les différents COPILs</i>	Fichier .ppt	13/12/2024



Les résultats seront transmis au SMPNR, maître d'ouvrage, et mis à disposition des membres du comité de pilotage. L'ensemble des données obtenues dans le cadre de ces études seront transmises en version numérique en associant également les fichiers SIG en cohérence avec la Directive Inspire (voir partie 4).

d. **Lot 4 – Accompagnement de l'animateur sur la sensibilisation des publics au patrimoine naturel et l'éducation à l'environnement**

i. **Détail des prestations attendues par site**

Le titulaire en charge de ce lot sera chargé d'accompagner le SMPNR sur la sensibilisation du public, en particulier scolaire, périscolaire et associatif, dans les modalités prévues dans les DOCOB Natura 2000.

Le **tableau suivant** détaille, pour chacun des DOCOB concernés, les actions sur lesquelles le maître d'ouvrage recherche un appui. Le temps estimé pour chaque action est proposé à titre indicatif, pour faciliter le dimensionnement des offres.

DOCOB concerné	Détail des prestations	Nb jours consacrés
Queirs du Mas d'Azil	Projet pédagogique portant sur les prairies de fauche / agriculture, insectes - école du Mas d'Azil	3
	Projet pédagogique portant sur les prairies de fauche / agriculture, insectes - école de Sabarat	3
Vallée de l'Isard	Conduite d'un projet pédagogique autour de la forêt - école de Sentein	3
Mont Valier	Conduite d'un projet pédagogique autour de la forêt - école de Seix	3
Grottes	Conduite d'un projet pédagogique sur la biodiversité du bocage - école de Lasserre (grotte de Tourtouse)	3
	Conduite d'un projet pédagogique sur la biodiversité du bocage - école de Massat (grotte du Ker de Massat)	3
	Sortie pédagogique sur le milieu aquatique, en lien avec la Gouarège - école de Prat Bonrepaux (grotte d'Aliou)	3
	Sortie pédagogique autour d'une thématique Natura 2000 (bocage ou chauve-souris) - école de Rimont (grotte de Montseron)	3
Quiès de Tarascon	Conduite d'un projet pédagogique en lien avec le monde souterrain et les chauves-souris (possibilité d'encadrement spéléo) - école d'Aston Les Cabannes	3
	Conduite d'un projet pédagogique en lien avec le monde souterrain et les chauves-souris (possibilité d'encadrement spéléo) - école de Niaux	3
	Conduite d'un projet pédagogique en lien avec le monde souterrain et les chauves-souris (possibilité d'encadrement spéléo) - école d'Ornolac-Ussat-les-bains	3
	Conduite d'un projet pédagogique sur l'eau : rivière, bassin versant - école de Saurat	3
	Conduite d'un projet pédagogique en lien avec les rapaces rupestres - école d'Arignac	3
	Sensibilisation autour des habitats rupestres (enjeux gypaète barbu, vautour percnoptère...) - CAF, associations d'escalade...	4
	Animations grand public sur les chiroptères - Halloween et Jour de la Nuit	2

ii. Budget maximal alloué au lot 4

Le budget maximal alloué au lot 3 est de **16 875€ TTC**.

iii. Livrables et délais de production

La prestation inclut comme livrables les comptes-rendus écrits (document texte) et photographiques des sorties/animations réalisées, qui seront transmis au maître d'ouvrage. Un



bilan synthétique détaillant les animations (thématiques, nombre de participants) et les points de progrès pour la programmation suivante sera également demandé, à échéance du 13 décembre 2024.

IV. Modalités générales et formats de restitution communs à l'ensemble des lots

a. Mise en œuvre des actions, suivi et présentation des résultats

i. Echanges avec le maître d'ouvrage et le COPIL Natura 2000

Afin de programmer finement la mise en œuvre des actions, le prestataire prévoira des échanges réguliers avec le SMPNR, structure animatrice Natura 2000 et maître d'ouvrage. Ce dernier participera, dans la mesure de ses disponibilités, aux réunions/animations/événements planifiés.

Rappelons que le suivi des actions est assuré par le Comité de pilotage associé à chacun des sites. Le lien avec les élus du COPIL (représentant des collectivités locales) est assuré par le SMPNR. Chaque COPIL sera réuni au premier trimestre 2025 et sera l'occasion d'un bilan et d'une évaluation des actions menées : la présence des prestataires à ces réunions est demandée.

ii. Cas de force majeure

En cas d'imprévus amenant à annuler ou redimensionner certaines des initiatives programmées, des modifications pourront être apportées aux missions sous réserve de l'accord du prestataire, et dans le respect des volumes financiers et des compétences engagées.

iii. Déplacements liés aux missions

Les frais de déplacements nécessaires à la bonne réalisation des missions en objet sont réputés inclus dans l'offre et ne feront l'objet d'aucun défraiement complémentaire par le SMPNR. Au maximum, et si les conditions sanitaires le permettent, des covoiturages pourront être organisés avec le maître d'ouvrage afin de réduire l'impact carbone des déplacements.

b. Format de restitution et propriété des données

L'ensemble des documents, notamment les bilans annuels, sera fourni au SMPNR de préférence par courrier électronique.

Les documents doivent être rendus sous forme de fichiers informatiques au format Adobe Acrobat (300dpi) accompagnés de tous les fichiers sources (OpenOffice, Word, Excel...), par courrier électronique.

Les documents graphiques seront fournis sur support stable et reproductible. Ils pourront être décomposés en plusieurs planches.

Les fichiers SIG devront être livrés sous un format compatible avec QGis (Shapefiles ou Géopackage), et comporteront une table attributaire lisible et compréhensible. Le système de projection employé sera exclusivement le système Lambert 93. Un fichier de métadonnées sera fourni en accompagnement de chaque couche cartographique.



Pour l'ensemble des données naturalistes, les référentiels taxonomiques et habitats utilisés devront être précisés. Les données informatiques devront être nommées de façon claire sans abréviations ni codes, autant que possible.

Les éléments seront fournis dans le respect de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et de la loi du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Les données et documents produits dans le cadre de la présente prestation sont propriété du SMPNR. Dans la mesure où cette étude est cofinancée par l'Etat et l'Europe, le SMPNR concède à l'Etat et à l'Europe le droit d'utilisation des données non exclusif pendant 15 ans. Au-delà de 15 ans, il y aura cession de droit patrimonial des données à l'Etat.

Tous les documents doivent faire apparaître les logos du SMPNR et des financeurs, qui seront au besoin fournis par le maître d'ouvrage.

